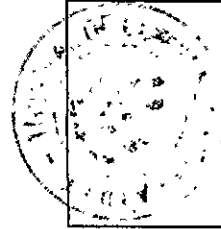


Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

***12041950***

Greffé

N° d'entreprise : 0466.486.658

Dénomination

(en entier) : **ASSOCIATION DES HUISSIERS DE JUSTICE BONTEMPS & HOGE**(en abrégé) : **A.H.J.B.H.**Forme juridique : **Société Civile à forme de Société Privée à Responsabilité limitée**

Siège : 4000 LIEGE, Avenue Blonden, 23
(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : MODIFICATION DES STATUTS

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue devant le notaire Sébastien Maertens à Liège, le 25 janvier 2012, enregistré à Liège 8, le 27 janvier 2012, vol 166 folio 17 case 18, il a notamment été décidé ce qui suit :

1.Modification de l'article 10 des statuts : le texte de la première phrase est supprimé et remplacé par le texte suivant : « Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'à des huissiers de justice nommés, à des candidats huissiers ou à toute personne morale dont la gérance est assurée par une personne ayant ces qualités. »

2.Confirmation que la gérance peut être exercée par une personne morale et modification de l'article 12 statuts : le texte de la première phrase est supprimé et remplacé par le texte suivant : « La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s), personne(s) physique(s) ou morale(s), nommé(s) parmi les associés, qui a (ont) seul(s) la direction des affaires sociales. »

Pour extrait analytique conforme

Le notaire Sébastien Maertens de Noordhout.

Déposé en même temps : expédition de l'acte ; coordination des statuts.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 21/02/2012 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature